

rapport d'activité

N° 14 - 2017

ÉVÈNEMENT

ASSISES DE L'ÉNERGIE EN CÔTE-D'OR | 03



SICECO - territoire d'énergie Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - contact@siceco.fr
www.siceco.fr



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Trois programmes pour réduire vos dépenses



SOUTENIR SES ADHÉRENTS

Retrouvez toutes les nouvelles modalités financières décidées en 2017

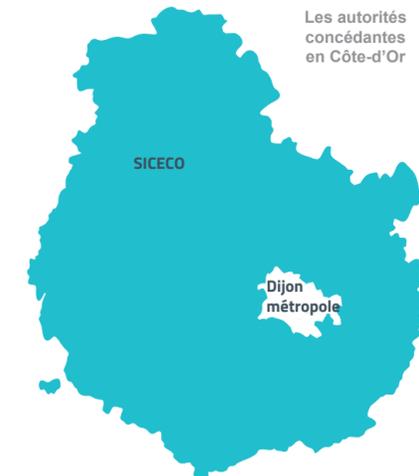


LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

Carte d'identité du SICECO

Créé en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé. Au 1^{er} janvier 2017, il regroupe 680 communes et 6 EPCI de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. Les autres activités sont :

- Distribution publique de gaz naturel
- Éclairage public
- Distribution publique de chaleur et de froid
- Économies d'énergies et énergies renouvelables
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Cartographie et service d'information géographique
- Technologie de l'information et de la communication
- Communications électroniques



DES MISSIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

- Veiller au maintien d'un service public performant
- Contrôler la bonne exécution des missions des concessionnaires (Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz)
- Contrôler les services de fourniture aux tarifs réglementés d'EDF Branche Commerce
- Construire des réseaux
- Participer à l'aménagement du territoire
- Mutualiser les moyens

EN 2017

686
adhérents

288 888
habitants

5 711 km
de réseau HTA
20 000 V

4 115 km
de réseau BT
400 V

452 M€ valeur brute de la concession d'électricité en 2017 amortie à **45 %**

1 064 bâtiments
publics en suivi

62 communes
desservies en gaz
et ayant donné la
compétence

671 km
de réseau gaz

78 000 points
d'éclairage public

14 communes réalisent les missions d'inventaire patrimonial comprenant les pré-diagnostic énergétiques des bâtiments les plus consommateurs



@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !

<https://twitter.com/SICECO21>





Cette année 2017 est, pour le SICECO, synonyme de métamorphose. Nous accueillons les 24 communes de l'ancien syndicat d'électrification de Plombières-les-Dijon. Je suis personnellement ravi de l'aboutissement du regroupement départemental, un dossier vieux de plus de 10 ans ! Je regrette cependant cette perte de temps mais surtout d'argent. Ce sont autant de travaux en moins pour nos adhérents. Mais tournons-nous désormais vers l'avenir. Six communautés de communes nous ont rejoint et d'autres le feront en 2018. Notre périmètre se stabilise et il est possible maintenant de travailler, main dans la main, avec tous les acteurs concernés, mutualisant nos efforts, nos moyens financiers et techniques contribuant ainsi à la réussite de nos objectifs communs.

Les Assises de l'énergie, organisées en octobre, en sont le puissant témoignage. Cet événement a rencontré un franc succès. Je me félicite de pouvoir affirmer que le SICECO est en capacité de mobiliser des acteurs locaux mais aussi nationaux autour de la transition énergétique. Lorsque les intérêts de nos adhérents sont en jeu, nous nous donnons les moyens de nos ambitions.

Plus que jamais, le SICECO, se tient aux côtés des élus et ce, depuis 70 ans. Nous avons profité de la tenue des Assises pour fêter cet anniversaire. Pour l'occasion, nous nous sommes replongés dans les archives afin de présenter une exposition retraçant l'histoire du SICECO en quelques dates clés montrant à quel point notre syndicat a évolué et a su s'adapter aux nouveaux besoins de ses adhérents. Nous avons adopté la marque « territoire d'énergie Côte-d'Or » à côté de notre nom historique. Lancée par la FNCCR, cette marque permet de faire rayonner les actions communes des syndicats d'énergies au niveau national et ainsi légitimer notre statut.

Parmi les autres dossiers phares de l'année écoulée, je citerais la mise en place de la régie Côte-d'Or chaleur, la poursuite et l'élargissement des groupements d'achats d'énergies, l'accompagnement de cinq EPCI pour la réalisation des PCAET ou encore les nouvelles modalités financières venues compléter le dispositif déjà existant. Je vous laisse découvrir tous ces sujets et bien d'autres au fil des pages suivantes.

Je termine en remerciant les élus et les services, qui, tout au long de l'année, s'investissent pleinement. À l'heure où l'énergie est prise en compte plus systématiquement dans les projets et où notre consommation s'attache à devenir plus responsable, le SICECO s'adapte pour servir au mieux les élus et les habitants de notre département.

Jacques Jacquenet

MUTUALISONS NOS MOYENS POUR AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE DURABLEMENT

SOMMAIRE

02
À la Une : les faits marquants de 2017

06
Maîtriser ses consommations d'énergie

08
Énergies renouvelables

09
PCAET

10
Au service de toutes les mobilités

11
Concessions

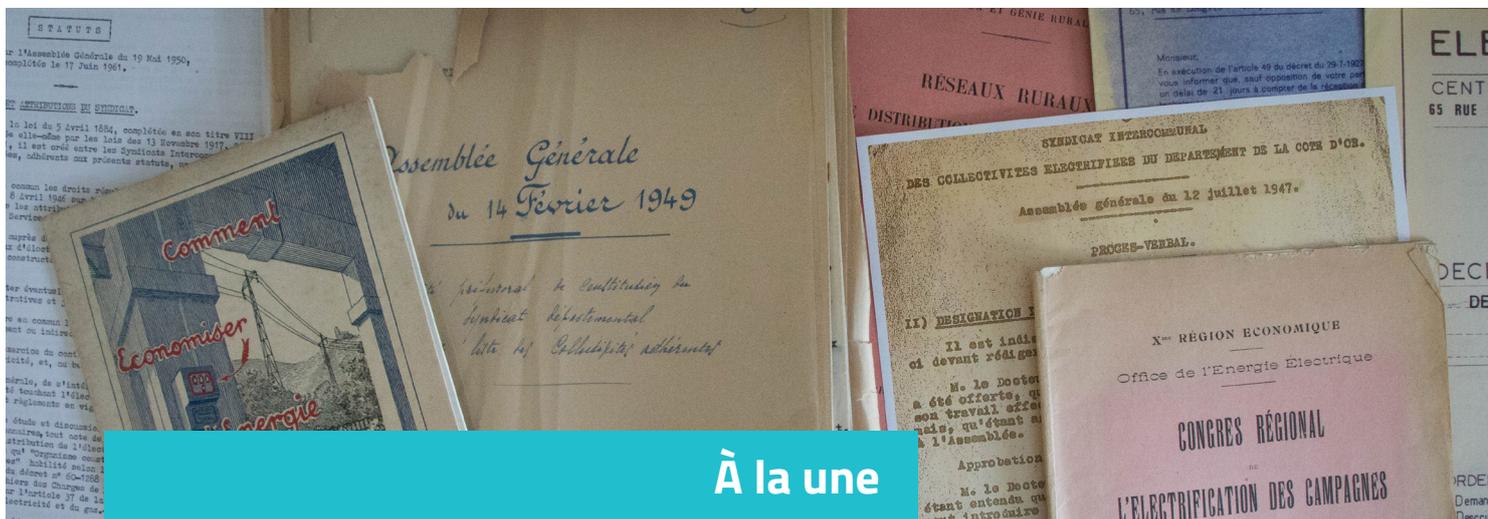
12
De l'électricité pour tous

14
Un éclairage public exemplaire

16
2017 en chiffres

18
Échos des services

20
Faire connaître, informer, sensibiliser



À la une

70 ANS ET TOUJOURS PLEIN D'ÉNERGIE !

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, a été créé en 1947. Il a profité de la tenue des Assises de l'énergie en Côte-d'Or pour souffler sa 70^{ème} bougie. Pour l'occasion, élus et partenaires ont découvert une exposition retraçant les faits historiques ainsi que du matériel prêté par le Musée de l'électricité de Dijon.

L'histoire commence le 5 avril 1884. Les communes sont alors déclarées compétentes pour l'organisation des services publics locaux telle que la distribution d'électricité ou de gaz. En 1890, elles se rassemblent dans des syndicats pour réaliser des actions qu'elles ne peuvent pas assumer seules. En 1906, la loi leur reconnaît le pouvoir concédant sur leur territoire en matière de distribution d'électricité. Ainsi, la concession devient le principal mode de gestion de cette énergie.

Un service public pour aménager le territoire

L'association Départementale de la Côte-d'Or a été l'une des premières en France à réaliser rapidement l'électrification rurale sur l'ensemble du département : de 1926 à 1939, 713 communes sur 715 sont équipées. À cette époque, se constitue celle qui deviendra l'ancêtre du SICECO : l'association des représentants des syndicats intercommunaux et des communes électrifiées de Côte-d'Or.

En 1947, le Syndicat Intercommunal des Collectivités Électrifiées du Département de la Côte-d'Or est officiellement créé. Il regroupe 21 Syndicats d'électrification primaire et 77 communes indépendantes.

Une solide expérience des réseaux pour entrer dans l'ère de la transition énergétique

Les travaux d'électrification vont bon train durant les années d'après-guerre. Le SICECO se développe et commence la diversification de ses activités en 1992 avec la création de la compétence éclairage public. Viennent ensuite les services de MDE micro (Maîtrise de la demande en électricité qui permet d'éviter les travaux de renforcement) en 2004, de pré-diagnosics énergétiques du patrimoine bâti (2007), du gaz (2009) du SIG (2009), des communications électroniques (2010), de maîtrise d'œuvre (2011), de mobilité électrique (2012), du développement des énergies renouvelables avec la SEML Côte-d'Or Énergies, de distribution publique de chaleur (2016) via la régie Côte-d'Or chaleur, de cartographie et de maîtrise d'œuvre pour les petits travaux de voirie (2017). Afin de répondre aux besoins et aux attentes des collectivités, le SICECO a su faire évoluer ses statuts. Il est en mesure d'accueillir depuis le 1^{er} janvier 2017 les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes) en plus de ses communes.



Montrer la voie →

« C'est par la voie des syndicats d'électrification que les élus locaux ont appris à pratiquer la coopération intercommunale. La réussite de ces syndicats a constitué un cadre tremplin pour l'organisation des autres services publics des collectivités locales. »

Bulletin d'histoire de l'électricité - Publication de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France - 1985

Retrouvez l'exposition sur www.siceco.fr



Événement

ASSISES DE L'ÉNERGIE EN CÔTE-D'OR : ÉNERGIE ET TERRITOIRE AU PROGRAMME

Qu'est-ce que la transition énergétique ? Quels sont les objectifs en Côte-d'Or ? Comment les élus peuvent-ils s'emparer du sujet afin de répondre aux nouveaux besoins énergétiques ? Voici quelques-unes des questions auxquelles ont tenté de répondre les différents acteurs invités à la deuxième édition des Assises de l'énergie en Côte-d'Or organisées par le SICECO.

En 2012, le SICECO réunissait élus et acteurs de l'énergie lors des premières assises de l'énergie en Côte-d'Or. Cette précédente édition visait à une prise de conscience des participants sur la nécessité de prendre en main l'avenir énergétique à l'échelle locale. Pour ce second round, le SICECO souhaitait présenter aux participants des exemples concrets que chacun peut reproduire sur son territoire.

Cet événement a été animé par Philippe ROCHER, directeur du Cabinet METROL (Paris). La première partie a permis de faire le point sur les actions qui ont été entreprises en faveur de la transition énergétique par le SICECO mais aussi par l'État (ADEME et DREAL) et le Département. Ensuite, une table ronde a réuni des acteurs locaux et nationaux. Ils ont apporté leurs regards d'experts afin de montrer comment mettre en œuvre la transition énergétique sur le territoire.

Les participants ont pu prendre part aux débats et partager leurs expériences, leurs questionnements et leurs inquiétudes (baisse des dotations, ...). Ils ont été accueillis à partir de 9h00 et ont eu la possibilité d'expérimenter une maquette prêtée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Interactive, elle présentait les énergies de réseaux et les interactions entre elles.

CHIFFRE

300

ÉLUS ET ACTEURS DU MONDE DE L'ÉNERGIE SE SONT MOBILISÉS LE 20 OCTOBRE POUR CETTE DEUXIÈME ÉDITION AU PALAIS DES CONGRÈS DE BEAUNE

EN BREF

■ **Un territoire agrandi, des adhérents supplémentaires.** Depuis le 1^{er} janvier, le SICECO compte 680 communes adhérentes (ensemble de la Côte-d'Or excepté le territoire de la Métropole de Dijon) pour lesquelles il exerce obligatoirement la compétence d'organisation du service public de distribution d'électricité. En 2017, le SICECO ouvre ses compétences et ses services aux EPCI à fiscalité propre qui ont

d'ores et déjà émis le souhait d'adhérer.

■ **Le 8 décembre,** le Comité syndical approuve la création d'un nouveau service : assistance au contrôle des travaux de voirie courants. Cette prestation a été créée à la demande des adhérents et permettra la coordination des travaux, la mutualisation des moyens des maîtres d'ouvrage et l'optimisation de la commande publique. Il sera enteriné par la Préfecture en 2018.

Le SICECO pourra donc assurer pour le compte des adhérents qui en font la demande des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public.



À la une

UN SOUTIEN FINANCIER POUR SES ADHÉRENTS

En ces périodes de restrictions budgétaires pour les collectivités, l'aide à l'investissement devient une priorité. Le SICECO y contribue grâce à une série de mesures visant à alléger les dépenses de ses adhérents. Revue de détail.

EN SAVOIR +

Une question sur les subventions ? Suivez le guide !

Le SICECO édite un guide qui regroupe l'ensemble des modalités financières dont peuvent bénéficier ses adhérents.

Les aides financières sont regroupées par grande compétence dans ce document envoyé à l'ensemble des adhérents et délégués à chaque modification.

Il est également mis à jour et consultable sur le site internet du SICECO.



Du nouveau pour les extensions

Les extensions individuelles ou les viabilisations de rue liées à l'habitat sont aidées à 42 % du montant HT des travaux pour les communes rurales. Une modulation est appliquée selon le taux de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) pour les communes urbaines. Les cas « hors habitat » (équipement exceptionnel, raccordement d'un bâtiment existant) ou de raccordements « à usage propre » ne sont pas éligibles.

Les branchements < 36 kVA subventionnés

Les branchements pour des bâtiments ou des équipements électriques (panneaux à messages variables par exemple) réalisés par Enedis sont aidés par le SICECO à hauteur de 42 % du montant HT avec un plafond de 2 000 € HT.

Rachat des tranchées remises

Le SICECO « rachète » les tranchées réalisées par l'adhérent et dans lesquelles il installe des ouvrages électriques. Les coûts sont actualisés tous les ans. Intégrés dans le calcul des participations et des aides, ils permettent à l'adhérent d'être subventionné sur la part de tranchée dédiée au réseau électrique qu'il a réalisée.

Les renforcements à la charge du SICECO

Le SICECO prend à sa charge tous les renforcements (suppression des cabines hautes incluse) même lorsqu'ils sont réalisés dans le cadre de travaux d'enfouissement.

Augmentation des aides pour la maintenance de l'éclairage public

À partir de 2018, le SICECO participera à hauteur de 50 % sur le montant de la maintenance de l'éclairage public et des feux tricolores. Ce taux est calculé en fonction du taux de reversement de la TCCFE pour les communes urbaines. L'impact de cette mesure bénéficie à un très large nombre puisque, fin 2017, 656 communes ont délégué cette compétence.

Programme de rénovation des coffrets d'éclairage public

750 coffrets d'éclairage, sur 4 500 sont vétustes. Fort de ce constat, le SICECO lance un programme de rénovation (3-5 ans) : 150 à 200 coffrets seront rénovés par année pour un budget annuel prévisionnel de 375 000 €. La subvention de 80 % du montant des travaux porte sur les enveloppes, les tableaux électriques et les systèmes de commande. Les dispositifs de télégestion ne sont pas compris dans ce programme.

600 000 € →

C'est la somme débloquée pour encourager les adhérents à rénover leur patrimoine bâti : deux programmes de rénovation énergétique et un programme d'aide à l'installation d'équipements de régulation et de télégestion des systèmes de chauffage (voir page 6).

Alain Pluyaut et Jacques Jacquenet (assis) signent la convention



Convention

DE L'ÉNERGIE SOLIDAIRE

À l'occasion de Cité 21, le SICECO, et la délégation Bourgogne-Franche-Comté de l'ONG Électriciens sans frontières signent une convention de partenariat afin de favoriser des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'électricité.

30 000 € sur 3 ans

Selon les actualités (événements ou catastrophes naturelles sur lesquels l'ONG pourrait intervenir) et l'avancée des projets en cours, les fonds seront alloués à l'achat et au transport de matériel ou à la réalisation de travaux sur place.

De l'électricité pour tous

Cette convention vise à soutenir l'électrification des pays défavorisés. Elle s'inscrit pleinement dans la mission historique du SICECO. Cette participation financière, en dehors de son territoire, est d'ailleurs permise par la loi Oudin-Santini (2005), amendée Pintat (2006), qui donne la possibilité aux acteurs du service public de distribution de l'électricité et du gaz de consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz menées à l'étranger.

EN BREF

■ Les réunions des CLE

ont lieu du 9 mai au 7 juin. 499 personnes sont présentes représentant 60 % des communes. À l'automne, ce sont 534 élus qui se déplacent du 30 octobre au 20 novembre. 65 % des communes y sont représentées.

■ **Les huit syndicats d'énergies** de Bourgogne-Franche-Comté, se rencontrent à plusieurs reprises au cours de l'année. L'entente prend le nom de Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté. Les Présidents réfléchissent aux actions communes qu'ils peuvent entreprendre sur leurs territoires. Une convention de partenariat entre Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté, la Région, le Préfet de Région et l'ADEME est également en cours de réflexion.

■ **Le 24 janvier**, les 24 communes de l'ancien Syndicat de Plombières-Dijon, qui sont adhérentes depuis le 1^{er} janvier, sont réunies. Compétences et services

sont présentés. Le 9 mars, c'est au tour des services de ces mêmes communes de venir faire une formation sur le SICECO.



■ **Le 1^{er} février** la traditionnelle conférence sur les investissements « loi NOME » s'est tenue à la Préfecture. Elle regroupe les deux AODE de Côte-d'Or (le SICECO et la Métropole) afin de décider du partage des crédits. Le SICECO a une nouvelle fois alerté sur la nécessité de renouveler les réseaux.

■ **La CCP (Commission Consultative Paritaire) regroupant l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du territoire**

du SICECO se tient le 22 septembre. Au programme notamment, les projets d'aménagement des uns et des autres afin que le SICECO puisse apporter un conseil sur le dimensionnement énergétique et la mise en œuvre des PCAET.

■ L'année a aussi été rythmée par **la tenue des différentes commissions (énergie, réseaux, éclairage public, CCSPL, affaires générales et finances)** dans lesquelles les élus travaillent sans relâche pour répondre aux besoins des adhérents. Ces réunions sont un maillon essentiel du système de fonctionnement du SICECO permettant ainsi des améliorations continues.

■ **Neuf réunions de Bureau** et quatre **assemblées générales du Comité syndical** permettent de décider des grandes orientations du SICECO.

Identité

LE SICECO DEVIENT UN TERRITOIRE D'ÉNERGIE



Acteur reconnu de l'énergie en Côte-d'Or, le SICECO fait évoluer son identité en s'associant à la démarche nationale initiée par le FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) pour identifier facilement les syndicats d'énergies et leur activité en tout point du territoire. Il adopte la marque « territoire d'énergie Côte-d'Or », en association avec son nom historique.

Cette marque permet de l'identifier comme un acteur œuvrant pour la transition énergétique. Elle répond ainsi à plusieurs exigences : un terme facile à mémoriser, porteur de sens et de dynamisme. Le SICECO aura une meilleure visibilité pour l'ensemble de ses publics : adhérents, institutionnels, partenaires, grand public.

Les missions restent inchangées et le SICECO renouvelle son engagement à accompagner efficacement ses adhérents dans la transition énergétique.



MAÎTRISER SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

TROIS PROGRAMMES POUR RÉDUIRE SES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

La mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP) permet d'accompagner les adhérents dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques. Trois programmes d'aide sont mis en place afin de les encourager à rénover leur bâti.

L'attribution de subventions issues de ces programmes est conditionnée au transfert et à l'activation de la compétence CEP. Les adhérents doivent ainsi avoir réalisé la mission de pré-diagnostic énergétique ou d'inventaire patrimonial, suivie par un CEP, et être à jour dans leur suivi énergétique.

L'appel à projet « Rénovation énergétique BBC »

Ce programme vise la rénovation globale d'un bâtiment permettant d'atteindre le niveau BBC (Bâtiment Basse consommation). Tous les bâtiments, communaux ou communautaires sont subventionnables à hauteur de 35 %⁽¹⁾ de la dépense éligible plafonnée à 50 000 € par projet.

L'appel à projet « Rénovation énergétique non BBC »

Les travaux éligibles aux CEE peuvent bénéficier de ce programme. Ils sont subventionnés à hauteur de 35 %⁽¹⁾ pour un plafond de 10 000 €.

Le programme « Régulation / télégestion »

Il incite à l'installation ou à l'amélioration d'équipements de régulation et de télégestion des systèmes de chauffage des bâtiments publics. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 %⁽¹⁾ pour un plafond de 5 000 € par projet.

(1) Pour les communes urbaines et EPCI, taux de subvention défini au prorata du reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) de la commune sur laquelle se situe le projet.

Dans tous les cas, le montant éligible est calculé par le CEP.

EN SAVOIR +

Des rencontres pleines d'énergie !

Du 30 mai au 8 juin, pour la première fois, des rencontres « Club Énergie » pour les communes et les EPCI bénéficiant de la mission de Conseil en Énergie Partagé sont organisées. L'occasion pour les élus d'approfondir leurs connaissances et d'échanger sur cette mission. Certains ont apporté leurs témoignages concernant des travaux (remplacement de menuiseries, ou de chaudière, régulation du chauffage, isolation des toitures, ...) qu'ils ont réalisés sur leurs bâtiments : quels gains énergétiques et financiers ? Quel confort supplémentaire ? ... Ils ont également échangé entre eux et bénéficié de conseils avertis de leurs pairs et du SICCO.

130 →

C'est le nombre de communes et EPCI suivis par les CEP en 2017.





CEE

323 000 € VENDUS EN CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)

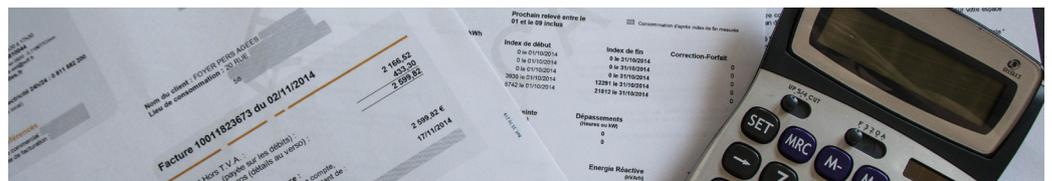
Les CEE valorisés pour le compte des adhérents ont été vendus en deux fois. Au total, ces derniers ont rapporté 323 000 € dont 224 000 € ont été reversés à 103 collectivités de Côte-d'Or.

Le SICECO a donc remis le produit total de la vente des CEE aux collectivités concernées le 24 mai (photo du haut) puis le 15 décembre, lors de Cité 21 (photo du bas).

Le reste de la somme, obtenu grâce à la valorisation de travaux d'efficacité énergétique réalisés sur l'éclairage public, est conservé par le SICECO. Il est réinjecté dans des travaux d'éclairage public.



Achats groupés



« DES TARIFS AVANTAGEUX ET UN SOUTIEN SUR UN SUJET TECHNIQUE » ALAIN SUGUENOT, MAIRE DE BEAUNE

D'année en année, le succès des groupements d'achats en électricité et en gaz naturel se confirme. Le SICECO compte de plus en plus de membres. En 2017, le groupement s'est étendu à la Franche-Comté et comprend 951 acheteurs publics pour l'électricité (dont 286 en Côte-d'Or) et 423 acheteurs publics pour le

gaz naturel (dont 130 en Côte-d'Or).
Découvrez les avantages de ce groupement avec Alain Suguenot, maire de Beaune, 22 306 habitants
« La commune a adhéré à ces groupements pour l'électricité (18 contrats en 2017 représentant une consommation de 2 505 MWh) et pour le

gaz (43 contrats en 2017 pour une consommation de 7 573 MWh). Par rapport aux anciens tarifs réglementés, nous avons économisé, par an, 30 000 € TTC en électricité et 19 000 € TTC en gaz. Indiscutablement, un des premiers atouts de ce service est la certitude de bénéficier de tarifs plutôt avantageux.

L'accompagnement du SICECO, qui s'occupe de l'intégralité des démarches administratives (procédure de mise en concurrence, contrôle des paramètres de facturation, ...), est un réel soutien sur un sujet très technique que les collectivités ne maîtrisent pas forcément. Nous continuerons à faire partie de ce groupement et envisageons même d'inclure nos contrats de moins de 36 kVA pour les bâtiments et pour l'éclairage public en 2018. »



ÉNERGIES RENOUVELABLES

RÉGIE CHALEUR ET SEML : DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Miser sur le développement des énergies renouvelables par les collectivités est un pari sur l'avenir. Une étude d'opportunité est lancée afin de définir une stratégie pour développer l'éolien de moyenne puissance (moins contraignant que des projets traditionnels). L'autoconsommation, notamment grâce à des panneaux solaires, est l'un des enjeux abordés lors des Assises de l'énergie (voir page 3). Retour sur les deux outils mis en place pour pouvoir investir dans les énergies renouvelables : la SEML Côte-d'Or Énergies qui travaille notamment sur le développement de projets éoliens, hydroélectriques, photovoltaïques et de méthanisation ainsi que la Régie Côte-d'Or Chaleur qui pilote des projets de réseaux de chaleur.

400 000 €

C'est la somme en comptes courants d'associés qu'apporte le SICECO à la SEML en 2017

Des projets à Bligny-sur-Ouche et à Saulieu

La Régie Côte-d'Or Chaleur étudie la possibilité de construire des réseaux de chaleur : un à Bligny-sur-Ouche qui alimenterait notamment les bâtiments de la communauté de communes ainsi que le collège, et deux à Saulieu, pour la Plaine des sports et le nouvel hôpital. Les subventions à l'Europe, via les fonds Feder, à l'ADEME, à la Région et au Département sont demandées. Les différentes études obligatoires pour de tels projets sont en cours. Les premières constructions devraient sortir de terre en 2018.

EN SAVOIR +

Patrick Duthu, Président de Côte-d'Or Chaleur

Le Conseil d'exploitation de Côte-d'Or chaleur a nommé Patrick Duthu, Vice-président du SICECO, en tant que Président de la Régie. Il est suppléé par Anne-Marie Terrand comme Vice-présidente.

Pascaline Fisch, responsable de la Cellule énergie du SICECO en est la Directrice.

Éolien, solaire, méthanisation et hydraulique : quatre énergies renouvelables soutenues par la SEML Côte-d'Or Énergies

La SEML Côte-d'Or Énergies, dont l'actionnaire principal est le SICECO, poursuit son développement.

Trois projets éoliens sont en cours de développement à Minot, à Cérilly / Sainte-Colombe-sur-Seine et sur le territoire de six communes de la plaine de la Saône (Bousselage, Chamblanc, Franxault, Grosbois-les-Tichey, Montagny-les-Seurre et Pagny-le-Château). Réunions d'information publiques et études sont lancées.

Suite à une prospection, la SEML a retenu quatre projets de construction de centrales photovoltaïques en toiture. Elle réfléchit également pour entrer au capital de BF Énergie, une société spécialisée dans la construction de ce type de projets.

Deux centrales micro-hydrauliques, à Bèze et à Semur-en-Auxois sont aussi analysées. Les services de la DDT demandent des études complémentaires.

Retrouvez le détail de l'ensemble des projets 2017 de la SEML en lisant son rapport d'activité consultable sur le site internet www.cotedor-energies.fr



N°2



Générateur participatif d'énergies en Côte-d'Or

Guide édité par la FNCCR
et personnalisé par le
SICECO



PCAET

COUP D'ENVOI DES PCAET

Véritable feuille de route de la politique durable que va mener la collectivité, le PCAET aborde les interactions entre les questions énergétiques, climatiques, environnementales et la qualité de l'air. L'énergie y figure en bonne place puisqu'il est question, entre autres, de maîtrise des consommations énergétiques sur le territoire (efficacité énergétique, pilotage intelligent, éclairage public, ...), de développement de l'emploi local grâce aux énergies renouvelables ou aux travaux de rénovation énergétique, de baisse des factures énergétiques des habitants du territoire...

Qu'elle soit obligée ou non (voir encadré ci-contre), la collectivité engagée dans une telle démarche se dote d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à cette évolution.

Le SICECO aux côtés des collectivités

Fort de son expertise en matière de réseaux d'énergie, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'éclairage public ou encore de mobilité électrique, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, lance un nouveau service auprès des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre : un accompagnement, via un soutien technique et financier, pour la réalisation de leurs PCAET. Outre le bénéfice du savoir-faire du SICECO, cette mission permet de mutualiser les coûts : le Conseil départemental apporte une aide et le SICECO prend en charge la moitié du reste.

5 EPCI engagés dans la lutte contre le changement climatique

Les communautés de communes du Châtillonnais, de Cap Val de Saône, de la Plaine dijonnaise, de Rives de Saône et de Gevrey-Chambertin / Nuits-Saint-Georges, ont d'ores et déjà adhéré à ce nouveau service. Des réunions sont programmées à l'attention des élus des communautés de communes pour présenter les différents acteurs qui vont intervenir dans la réalisation des PCAET ainsi que le planning qui inclura des rencontres avec le grand public. En effet, l'implication des citoyens dans ces débats sur les énergies futures du territoire est une condition essentielle à la réussite du PCAET.

INFO +

Le PCAET, outil de planification énergétique territoriale

Depuis le Plan climat national de 2004, les collectivités sont incitées à élaborer des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) déclinant une véritable politique climatique et énergétique locale. Si la loi Grenelle II de 2010 les a renforcés, la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 les a modernisés et transformés en Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Les « Obligés »	Avant la TECV	PCET	Collectivités de plus de 50 000 habitants (dont départements et régions)
	Après la TECV	PCAET	EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants

Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, la publication de leur PCAET peut être reportée

EN BREF

Le SICECO attribue **une subvention de 10 000 € à Bourgogne Énergies Renouvelables (BER)** à condition que l'association concentre les deux tiers de son action sur son territoire.

Le SICECO a également versé **une subvention de 2 000 € à l'association RALLYE FRED** basée à Bussy-le-Grand. Cette aide servira aux élèves du Lycée professionnel Eugène-Guillaume de Montbard pour installer des chauffe-eaux solaires dans des écoles en Afrique.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique, le SICECO peut être amené à réaliser des

expérimentations dans l'aménagement d'éco-quartiers. Il contribue ainsi au réaménagement de la ZAC éco-quartier « AMI » à Is-sur-Tille et à Marcilly-sur-Tille. Il a également proposé l'intégration d'une approche « stockage » dans le projet de boucle locale des communautés de communes de Bligny-sur-Ouche et de Pouilly-en-Auxois. Cette solution est retenue par la collectivité.

Le 8^{ème} colloque national de l'éolien s'est tenu à Paris les 19 et 20 septembre. Une délégation du SICECO y est présente afin d'approfondir les connaissances administratives et techniques dans le suivi d'un projet éolien.

Le SICECO participe aux **7^{èmes} rencontres nationales TEPos** (Territoire à Énergie Positive) du 27 au 29 septembre.

Le SICECO opère une réflexion sur **la rénovation énergétique de son bâtiment**. À terme, il souhaite atteindre au moins un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Dans le cadre du programme LEADER

(Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) du Pays Seine et Tilles, le SICECO **met à disposition des communes et de leurs groupements de ce territoire un tiers d'un de ses postes de CEP**. Cet accord est subventionné par l'Europe via les fonds FEADER.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.



AU SERVICE DE TOUTES LES MOBILITÉS

ŒUVRER POUR UNE MOBILITÉ PLUS PROPRE

Sur le territoire du SICECO, le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie. Fort de ce constat et faisant écho à l'ambition nationale de développer une mobilité « propre », le SICECO s'engage : il lance un nouveau service public et réfléchit sur la mise en place de stations GNV.

GNV

Des stations GNV dans les tuyaux !

La solution du Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) prend tout son sens pour les flottes captives. Elle permet également de valoriser le biogaz produit par méthanisation.

Le SICECO a déterminé quatre zones potentielles d'implantation : Beaune, Châtillon-sur-Seine, Fauverney et Gevrey-Chambertin/Saint-Philibert.

Les bases de la réflexion sont posées. Le SICECO réunira en 2018 l'ensemble des acteurs concernés afin d'estimer les besoins et de valider les hypothèses de dimensionnement.

Un nouveau service public

Le «Schéma de cohérence régionale de déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques» initié par la Région en 2014 préconise la mise en place de plusieurs centaines de bornes de charge sur le territoire de la Bourgogne.

En Côte-d'Or, le SICECO, opérateur du déploiement de ce nouveau service public, a décliné les objectifs régionaux sur son territoire. D'ici 2020, il maillera la Côte-d'Or de bornes positionnées de telle sorte que les usagers puissent accéder à un réseau optimisé.

La première phase vise à installer une quarantaine de bornes. Débutée en septembre, elle se poursuivra jusqu'au milieu de l'année prochaine. Une densification progressive des bornes est prévue jusqu'en 2020 selon le taux de pénétration du véhicule électrique et l'usage qui sera fait des premières bornes.

Un service résolument branché !

Pour ce nouveau service public, des technologies modernes et connectées sont installées : système de paiement à distance, télégestion, accessibilité et interopérabilité (pouvoir recharger la voiture électrique sur n'importe quelle borne sans devoir souscrire un abonnement spécifique).

Une fois le paiement effectué par carte bancaire sans contact ou téléphone (application dédiée sur smartphone), l'utilisateur pourra se brancher, selon la borne, pour une charge rapide (15-20 minutes pour recharger 120-150 km) à 7 €, une charge normale (30-40 minutes pour 120-150 km) à 5 € ou une charge de nuit (8-10 heures) à 3 €.

Il est également prévu que les bornes acceptent la carte Mobigo (carte qui permet de se déplacer à l'aide de tous les transports en commun en Bourgogne-Franche-Comté) comme moyen de paiement.

864 000 €

C'est le coût du déploiement (jusqu'en 2020), financé à 30 % par le SICECO et les communes qui reçoivent la borne. L'ADEME, via le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) en prend 30 % à sa charge. Les 40 % restants sont subventionnés par les fonds européens FEDER via la Région.

Plus d'informations en consultant le site dédié : www.siceco.orios-infos.com



avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



67 % →

C'est le pourcentage de gaz à effet de serre d'origine énergétique émis annuellement en Côte-d'Or par le secteur du transport. Cela représente 54 % de la consommation énergétique finale. (Source : Stratégie énergétique départementale réalisée par le SICECO)

Pose d'un enregistreur de tension chez un particulier de Bissey-la-Côte le 23 janvier



CONCESSIONS

SE TENIR AU COURANT SUR LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE EN CÔTE D'OR

Si l'utilisateur rencontre des problèmes de tension, non résolus par son électricien, le SICECO pose gratuitement des enregistreurs de tension afin de mesurer, à domicile, la qualité de l'électricité fournie par le réseau. À savoir : lorsque l'utilisateur rencontre des difficultés sur son réseau, Enedis propose également de poser un enregistreur. Cependant, un coût de 639,30 € TTC est facturé si le problème ne vient pas du réseau, ce qui reste dissuasif.

Le SICECO a lancé sa campagne au début de l'année afin d'identifier les usagers qui ne bénéficieraient pas de la qualité à laquelle ils ont droit, même dans des conditions de charge importante sur les réseaux.

Pendant une semaine, cet appareil, raccordé sur l'installation électrique du particulier, enregistre les valeurs de tension. Un logement est déclaré mal alimenté en électricité lorsque la valeur moyenne de la tension mesurée sort de la plage +/- 10 % de 230 V (soit 207 à 253 V).

Quelles solutions ?

Si l'enregistreur démontre l'existence d'une contrainte de tension, le SICECO étudie avec Enedis comment procéder au renforcement du réseau électrique afin d'améliorer la qualité de la fourniture.

Dans la plupart des cas, les travaux de renforcement sont réalisés par le SICECO avec l'aide de fonds spéciaux « FACÉ ».

INFO +

Le SICECO chargé du contrôle de concession

En sa qualité d'autorité concédante pour la distribution publique d'électricité et de gaz, le SICECO contrôle chaque année les concessionnaires Enedis (pour l'ensemble de ses adhérents en électricité) et GRDF (pour les adhérents qui lui ont confié la compétence gaz). Il présente les résultats de ce contrôle au Comité syndical et les consigne sous forme de synthèse envoyée de façon dématérialisée à l'ensemble de ses adhérents et partenaires.

Au Comité syndical du 10 novembre, une motion de refus du CRAC (Compte-rendu annuel d'activité) d'Enedis par les 8 syndicats d'énergies de la Région est votée.

DEMANDES (SUR 19 SITES) POUR LA POSE D'UN ENREGISTREUR ONT ÉTÉ REÇUES. 11 DOSSIERS SONT DÉCLARÉS SANS SUITE, 2 RÉSULTENT DE PROBLÈMES INTERNES À L'INSTALLATION. LE SICECO A DÉTECTÉ 6 CAS DE CHUTES DE TENSION. LES RÉCLAMATIONS ENVERS ENEDIS SONT EN COURS.

21

EN BREF

Les concessionnaires, Enedis et GRDF, commencent le **déploiement des compteurs intelligents, respectivement Linky et Gazpar**, sur le territoire du SICECO.

Des discussions pour un **nouveau modèle de cahier des charges** pour la concession électricité sont entamées. Un accord est signé le 21 décembre entre la FNCCR, France Urbaine, Enedis et EDF. Pour le SICECO, le contrat arrive à échéance en 2028. Dans l'attente de propositions constructives avec Enedis, des négociations seront

engagées afin de trouver un accord qui correspondra le mieux à la situation locale.

La **conférence pour les investissements sur les réseaux électriques** a lieu en Préfecture le 1^{er} février. Pour le SICECO, l'enveloppe baisse de 3 % cette année par rapport à 2016.

Le **SICECO renouvelle sa crainte vis-à-vis des réseaux électriques HTA et BT vieillissants**. En complément du contrôle de concession, il réalise un audit de certains réseaux urbains, ces communes ne faisant pas partie du périmètre du FACE. Globalement, les communes

urbaines sont en retard pour la suppression des fils nus, travaux qui incombent à Enedis.

Suite à l'intégration des communes du Syndicat de Plombières-les-Dijon, le SICECO a renégocié l'**enveloppe dite « Article 8 »** du contrat de concession avec Enedis qui fixe les modalités financières de la contribution du concessionnaire au programme conjoint d'« intégration des ouvrages dans l'environnement ». La contribution d'Enedis est fixée à 550 000 € par an pour 2017-2018.

RTE va rénover la ligne **aérienne 63 000 V d'Arnay-Cruegy-Vielmoulin**.

550 000 € seront alloués à 80 % aux 13 communes traversées et à 20 % aux EPCI concernés afin de réaliser des travaux œuvrant pour le réseau électrique et la transition énergétique (rénovation de l'éclairage public ou du bâti, enfouissement des réseaux). Le SICECO accompagne les communes dans leurs projets.

Deux adhérents (Beaune et Cesse-sur-Tille) desservis en gaz ont confié la **compétence gaz au SICECO**.





DE L'ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

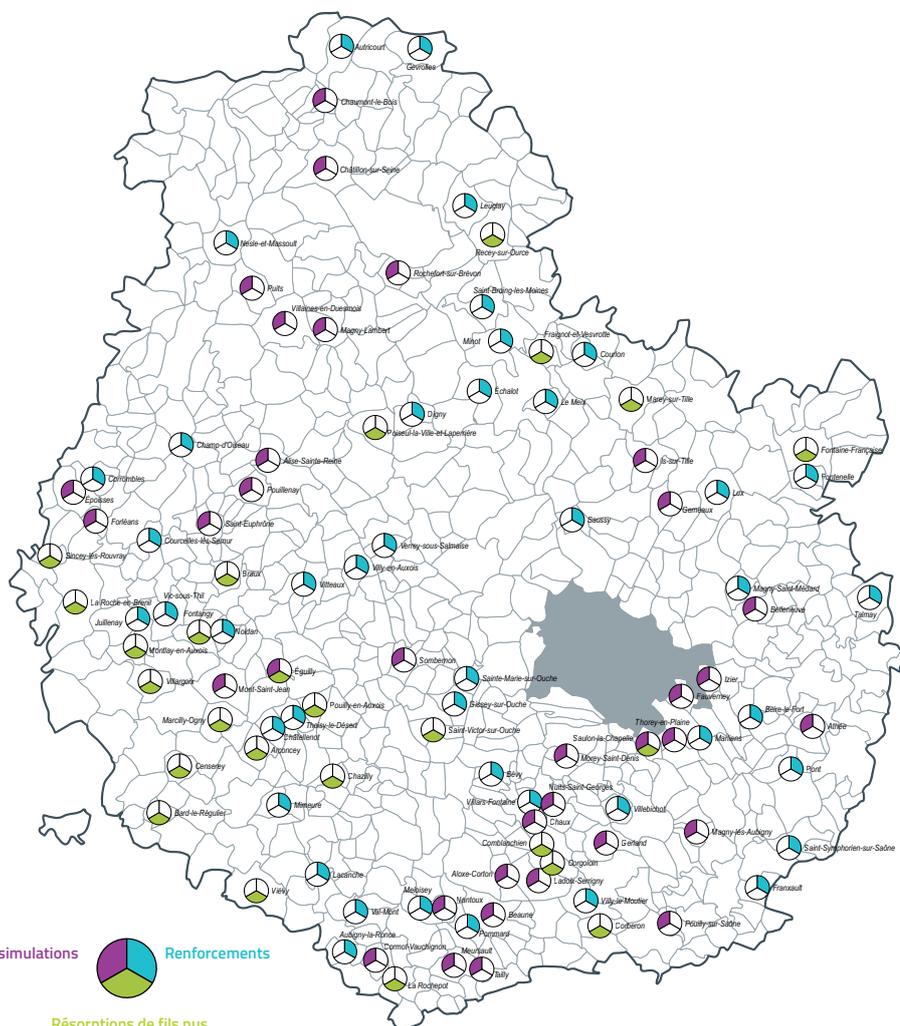
ASSURER L'ACCÈS AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les travaux sur le réseau électrique de ses adhérents font partie du quotidien du SICECO : les renforcements pour s'adapter aux nouveaux besoins et à l'extension de l'urbanisme, les dissimulations pour améliorer le cadre de vie et les résorptions de fils nus pour supprimer les câbles obsolètes et dangereux.

42 → Renforcements pour 2 millions d'€

37 → Dissimulations pour 4,5 millions d'€

31 → Résorptions de fils nus pour 807 000 €



Une commune, une histoire

Les réseaux se cachent sous terre à Rochefort-sur-Brevon, 44 habitants

Pendant quelques semaines, ce tranquille petit village du Châtillonnais a vécu au rythme des pelleuses et autres engins de chantier. 300 mètres de réseaux sont enfouis et 10 points d'éclairage public sont réinstallés sur des mâts ou des lanternes de façade. D'un montant de 96 900 €, dont 28 810 € à la charge de la commune, les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lirelec de Dijon.

Dissimulations  Renforcements 

Résorptions de fils nus 

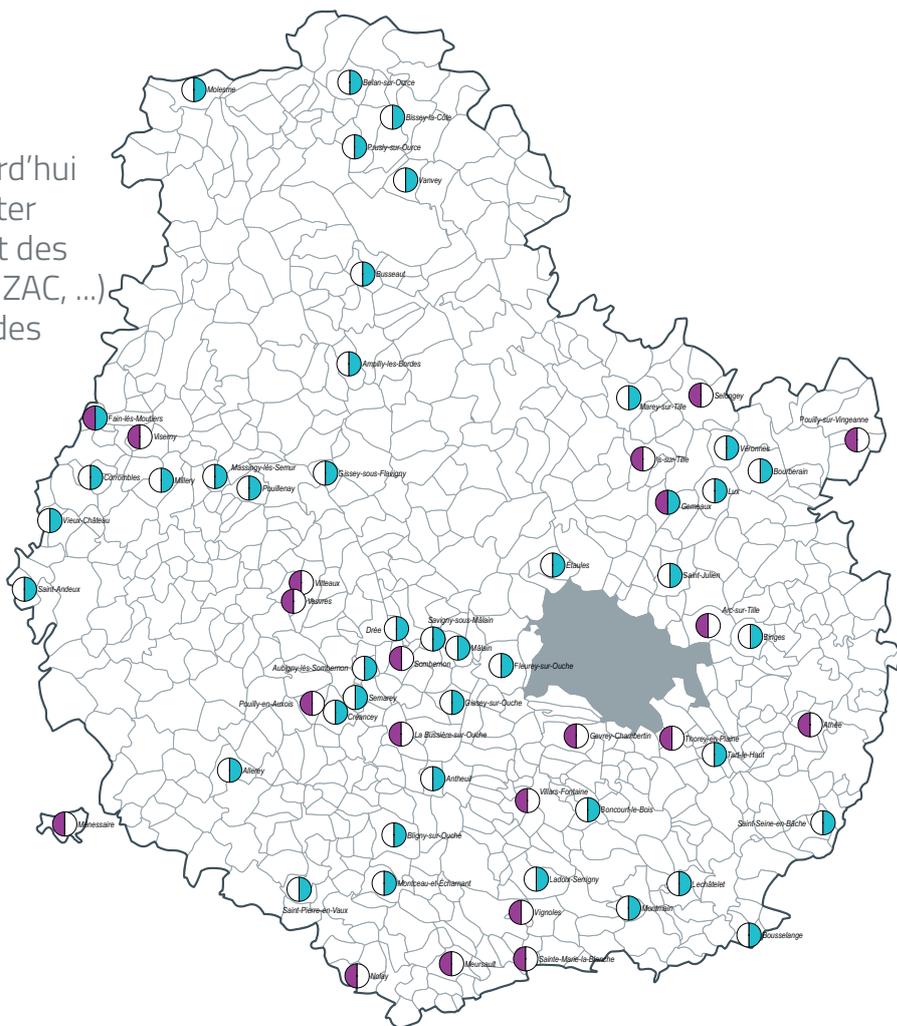
ALIMENTER LES USAGERS EN ÉLECTRICITÉ

La mission historique du SICECO est l'électrification de la Côte-d'Or. Aujourd'hui encore, le syndicat continue d'alimenter en électricité les usagers, qu'ils soient des collectivités (nouveaux lotissements, ZAC, ...) ou des particuliers, des agriculteurs, des artisans, ...

21 → Extensions pour collectivités pour 540 000 €

45 → Extensions pour particuliers pour 645 000 €

Collectivités  Particuliers



Une commune, une histoire

IS-SUR-TILLE : LE CIRCUIT PASSE LA SECONDE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Il n'y a pas que le pétrole sur un circuit ! La preuve, l'électricité vient alimenter le Circuit automobile « terre » d'Is-sur-Tille grâce à une extension du réseau d'environ 1 200 mètres (HTA et BT). Deux transformateurs d'une puissance de 100 kVA sont également installés afin d'équilibrer les charges sur le réseau. Ces travaux contribuent à préserver

l'environnement puisque, auparavant, lors des manifestations, l'électricité était fournie par un groupe électrogène. Les travaux, réalisés par l'entreprise Socater, d'un montant estimés à 160 000 €, dont environ 26 000 € à la charge de la commune, sont subventionnés à 42 % par le SICECO. 40 % sont couverts par la PCT (Part Couverte

par le Tarif). À noter, que pour ce chantier, ENEDIS fournit les câbles dans

l'objectif de restructurer le réseau HTA en coordination avec le SICECO.



SICECO @SICECO21 - 28 mars 2017

Cette trancheuse fait la course ? Non, elle fournit l'#électricité au circuit automobile terre @issurtille
Top départ pour 1200m de réseaux



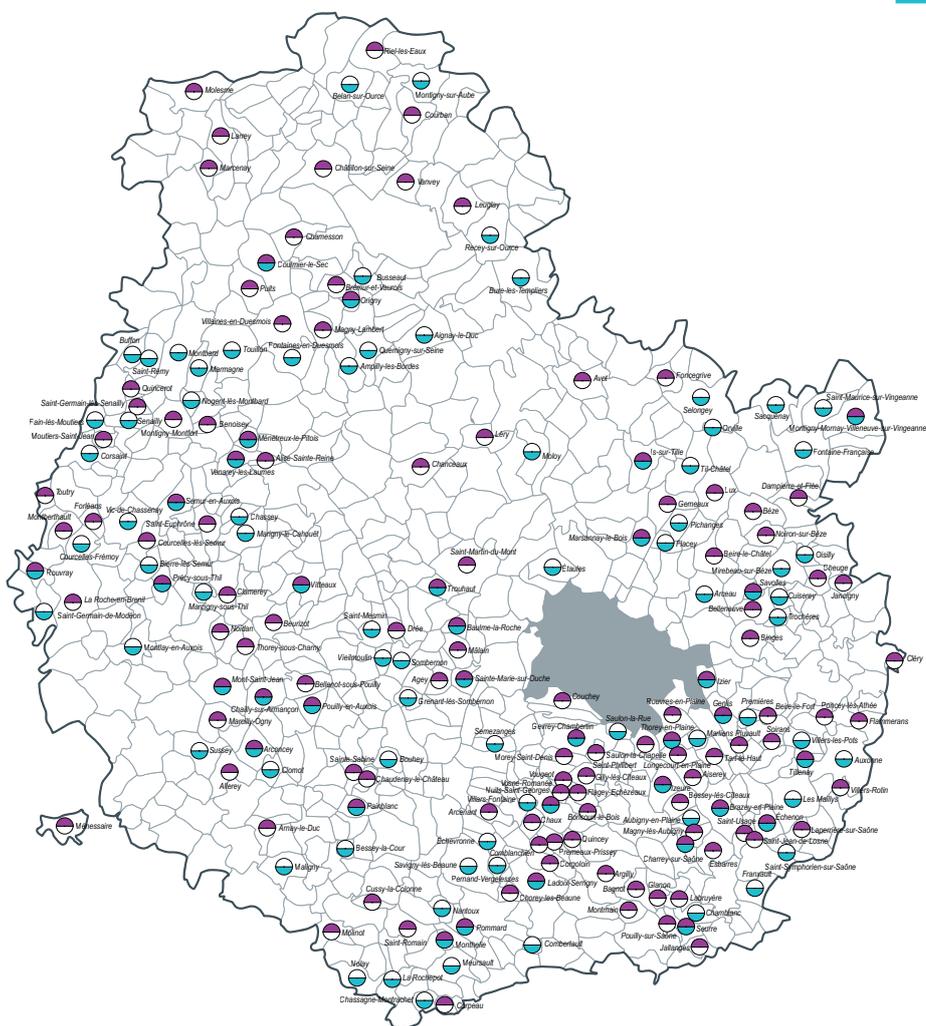


UN ÉCLAIRAGE PUBLIC EXEMPLAIRE

INVESTIR POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT

78 000 points lumineux composent le parc du SICECO en 2017, dont 2 973 nouvellement installés et 2 300 rénovés.

278 → Chantiers pour 4,8 millions d'€



Rénovations et/ou restitutions



Travaux neufs

Sécurité

Contrôle des mâts des installations sportives

Exposés aux morsures du vent et aux éraflures de la pluie, les mâts peuvent s'altérer sans que l'œil humain ne s'en rende compte.

Aussi, chaque année des campagnes sont lancées afin de vérifier leur solidité. Au besoin, des travaux de rénovation, subventionnés à 60 % sont programmés.

Sur 88 mâts contrôlés par Roch Service, 16 doivent faire l'objet d'un resserrage des tiges d'ancrage (ils sont néanmoins conformes).

Suite aux pré-diagnos réalisés par le SICECO sur 312 supports répartis sur 75 terrains de sport, 92 présentent de la corrosion. Ils doivent être découpés par aérogommage (sablage). Une peinture bitumineuse de protection sera ensuite appliquée.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TEPCV

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de son accompagnement des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, lance fin 2017 une grande campagne de modernisation de l'éclairage public sur les territoires TEPCV qu'il accompagne depuis 2015.

Des diagnostics énergétiques sont réalisés, financés à 80 % par le dispositif TEPCV et à 20 % par le SICECO. Les points lumineux sont remplacés par des matériaux utilisant la technologie led, moins énergivores que les lampes traditionnelles. Un système de télégestion pour mieux gérer les consommations est aussi mis en place.

Les entreprises Demongeot (21) et Eiffage Énergie Bourgogne Champagne (21) se chargent des travaux sur le territoire de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin/Nuits-Saint-Georges tandis que l'entreprise Spie CityNetworks s'occupe de celui de la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche et du Parc Naturel Régional (PNR) du Morvan.

CHIFFRE

1 500

C'EST LE NOMBRE DE POINTS LUMINEUX RÉNOVÉS PAR CETTE OPÉRATION. 1,2 MILLION D'EUROS, REPRÉSENTANT 60 % DE L'INVESTISSEMENT TOTAL, SONT DÉBLOQUÉS, LES 40 % RESTANTS ÉTANT RÉPARTIS À PARTS ÉGALES ENTRE LE SICECO ET LES COMMUNES. CES TRAVAUX PERMETTRONT UNE ÉCONOMIE DE PRÈS DE 78 000 € ET UNE RÉDUCTION D'ENVIRON 70 TONNES DE CO₂ ÉMIS EN MOINS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES.

Mise en valeur

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SERVICE DE LA CULTURE

Lovée sur le flanc de la Côte, pierre angulaire des Climats de Bourgogne classés patrimoine mondial de l'Unesco, et cotoyant les plus grands Crus, la carrière de Villars-Fontaine s'est forgée un nouveau destin. Désormais écrin pour des manifestations culturelles en plein air, ses façades du front de taille se sont parées de fresques monumentales, esquissées par des artistes de Street Art.

À la tombée de la nuit, les décors s'animent grâce à un jeu de lumières subtilement orchestré.



EN BREF

▪ La coupure nocturne concerne **405 communes** (46 % du parc) générant une économie d'environ 900 MWh, soit 100 millions d'euros. Les communes qui ne coupent pas pourraient économiser 10 000 MWh (1,15 millions d'euros).

▪ En 2017, **7 566 DT/DICT** (Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) sont traitées, soit 3 % de demandes en plus qu'en 2016.

▪ **2 carrefours à feux (Is-sur-Tille et Meursault)** sont venus compléter la

vingtaine déjà en place. Un nouveau module est ajouté au SIG pour faciliter leur gestion.



▪ **6 radars pédagogiques** sont raccordés en 2017.

▪ On assiste à une montée en puissance de l'utilisation des leds. **5,5 % du parc d'éclairage public du SICECO en est pourvu.** Dampierre-et-Flée, Savolles et Villargoix

sont les premières à être équipées à 100 % de cette technologie peu énergivore.

▪ La détection des réseaux souterrains avance. Les sous-sols de 29 communes ont dévoilé leurs secrets.

▪ Télégestion des carrefours à feux, ampoules à leds avec bain d'huile, telles sont les **expérimentations** conduites cette année.

▪ Le 12 décembre, Patrice Béché, Vice-président du SICECO et Bruno Kablitz, Responsable des services techniques, interviennent

lors d'une **journée spéciale éclairage public organisée au Sénat par la FNCCR.**

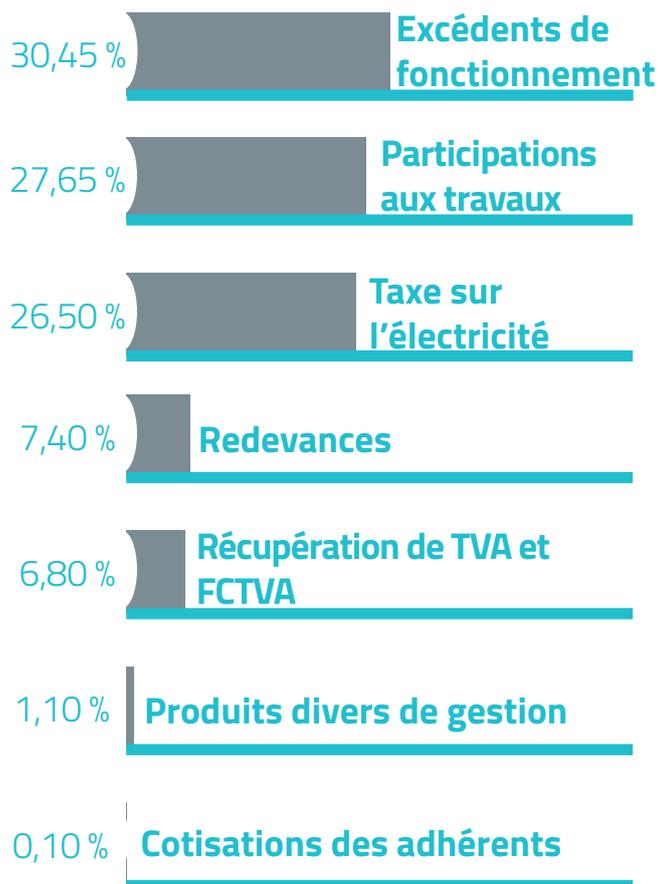
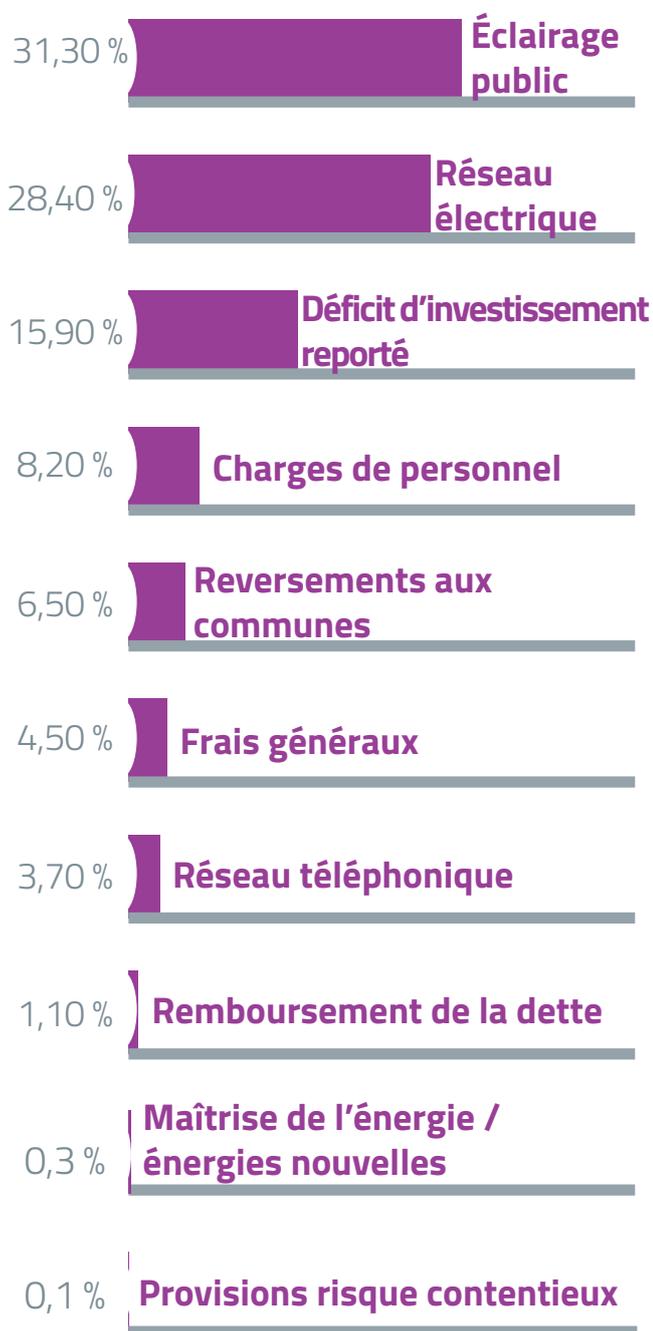
▪ Le 27 février, France 3 Bourgogne-Franche-Comté tourne un **reportage dans les locaux du SICECO** afin d'expliquer le rôle d'un syndicat d'énergies sur l'éclairage public.

▪ Parmi les communes de l'ancien syndicat d'électrification de Plombières-les-Dijon qui ont rejoint le SICECO, 18 lui ont confié la compétence « éclairage public ».



2017 EN CHIFFRES

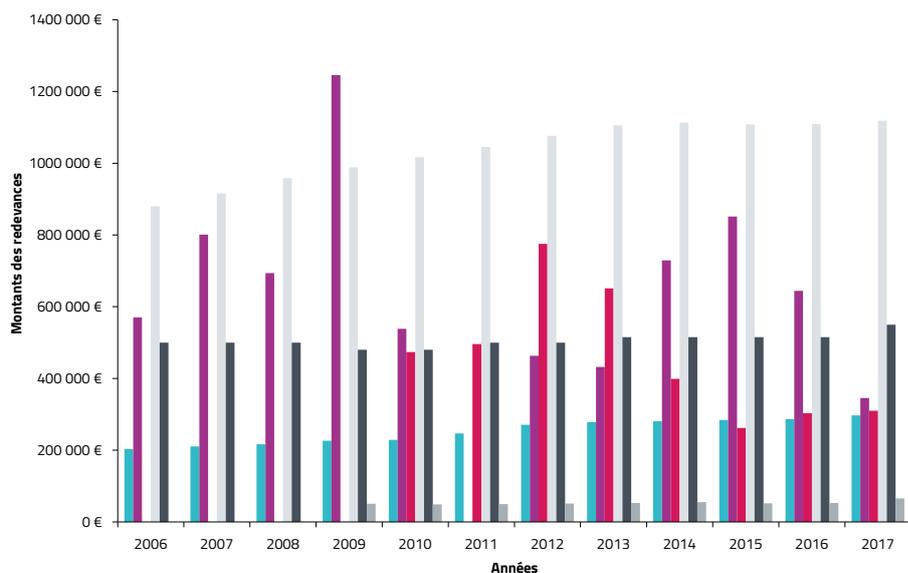
Les dépenses : 23,3 millions €



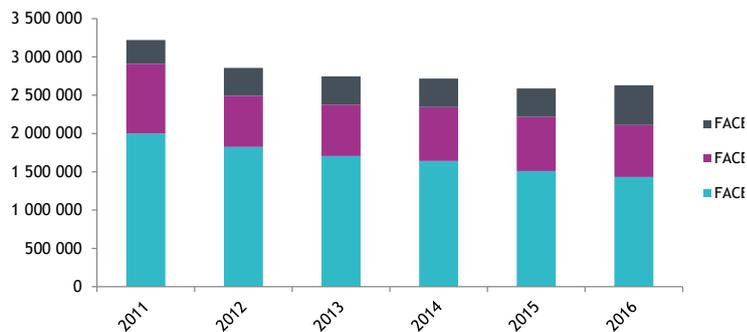
Les recettes : 26,5 millions €

Zoom sur les recettes

REDEVANCES DE CONCESSION QUELLE ÉVOLUTION DEPUIS 2006 ?



CRÉDITS FACÉ POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE QUELLE AFFECTATION EN 2017 ?



1 528 000 € TTC pour 50 dossiers sur le FACÉ B

584 000 € TTC pour 8 dossiers sur le FACÉ C

525 000 € TTC pour 19 dossiers sur le FACÉ S et S'

1 650 000 € TTC pour 17 dossiers sur la dotation Enedis (selon l'article 8 du contrat de concession, cette dotation a été négociée pour la période 2017-2018. Le montant annuel de l'enveloppe s'élève à 550 000 € HT permettant de réaliser pour environ 1 650 000 € TTC de travaux d'enfouissement)

Place des marchés

▪ **Travaux d'extensions et petits renforcements (programme novembre 2017 à octobre 2018) :** Serpollet (69) pour le lot 5.

▪ **Traitement des poteaux béton déposés (2017-2021) :** SRB (07).

▪ **Élaboration des PCAET :** LES ENR (92) pour les lots 1 (communauté

de communes du Pays châtilonnais), 2 (Cap Val de Saône et Rives de Saône) et 3 (Plaine dijonnaise) et Les entrepreneurs du changement (75) pour le lot 4 (communauté de communes de Gevrey-Chambertain/Nuits-Saint-Georges).

▪ **Études de faisabilité des chaufferies bois**

(2017-2021) : SF2E / CIE Dupaquier (69/71).

▪ **Construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Bligny-sur-Ouche :** étude géotechnique à Ginger CEBTP (21), contrôle technique à SOCOTEC (21) et coordination SPS à SASU ACE BTP INGENEERY (74).

▪ **Construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Saulieu :** maîtrise d'œuvre à GIRUS (69).

▪ **Flotte automobile :** achat de 2 voitures thermiques et 2 voitures électriques à SAS Dijon Automobile Renault (21).



ÉCHOS DES SERVICES



UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ÉLUS ET DES USAGERS

Afin de développer ses compétences et ses services, le SICECO s'entoure d'une équipe composée d'agents expérimentés dans leur domaine.

Cette année, 6 agents sont arrivés au SICECO.

Au service comptabilité, **Emilie Chartier** puis **Virginie Couturier** ont remplacé **Camille Papet** partie en congé maternité.

Au niveau des services techniques, **Julien Le Beller** a remplacé **Gülsah Ay** au poste de CEP (Conseiller en Énergie Partagé).

La cellule énergie a aussi accueilli deux emplois saisonniers : **Malika Jafflin** et **Alexandra Michot**.

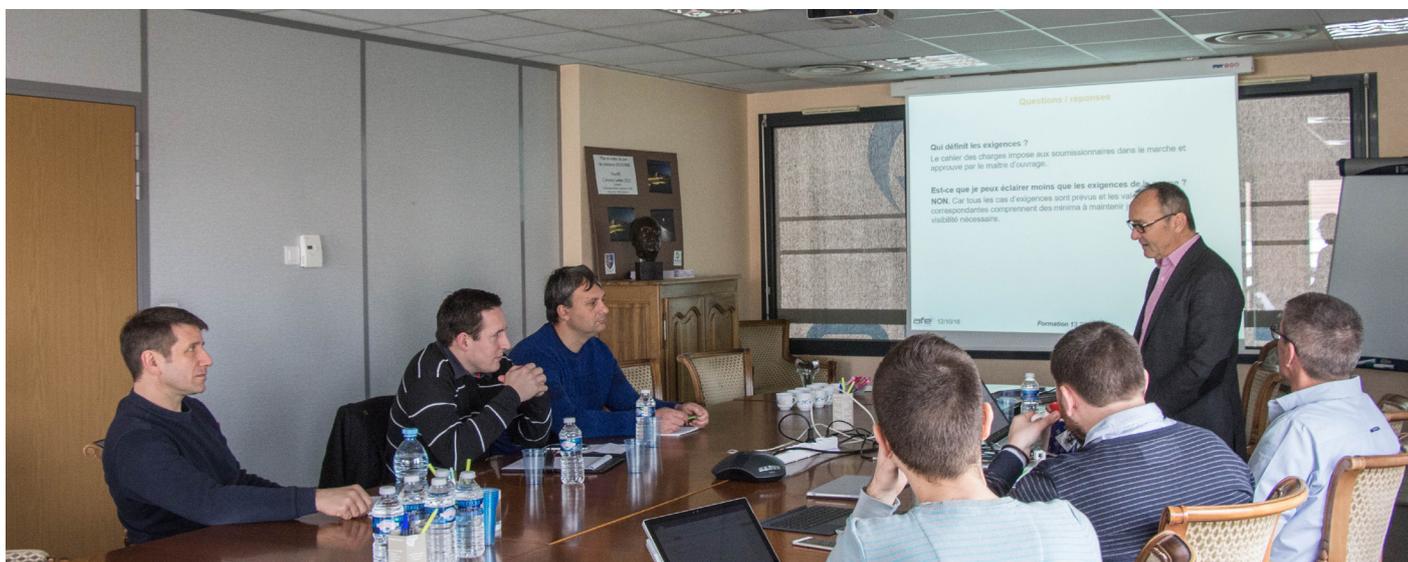
Enfin, le SICECO a accueilli une stagiaire. **Amélie Ravier** a étudié le développement des énergies renouvelables.

CHIFFRE

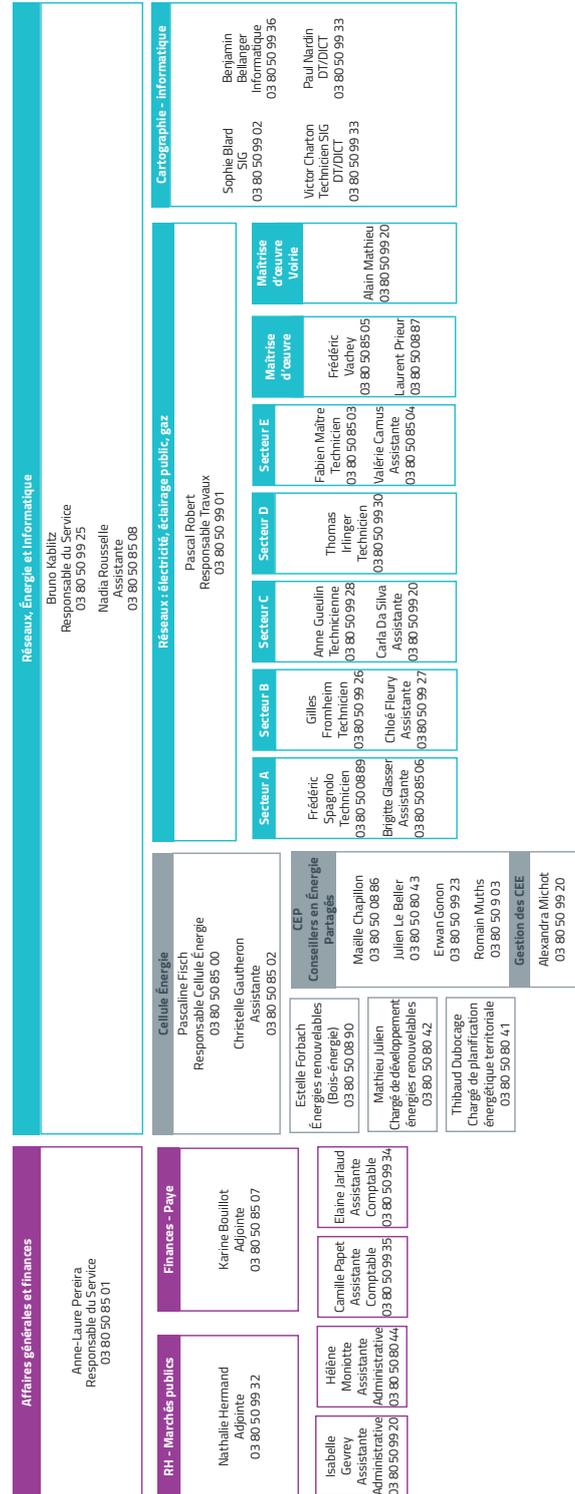
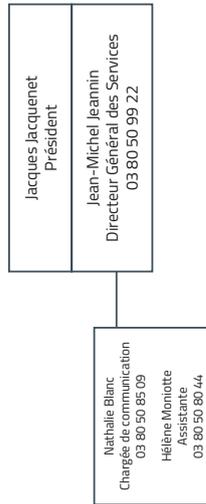
131

JOURS DE FORMATION POUR FAIRE ÉVOLUER LES AGENTS DANS LEURS MISSIONS.

Formation sur l'éclairage public le 22 mars



ORGANIGRAMME SICECO SEPTEMBRE 2018





**FAIRE CONNAÎTRE, INFORMER,
SENSIBILISER**

RENFORCER SA PRÉSENCE

En parallèle de l'adoption de la marque territoire d'énergie, les outils de communication sont révisés. La plaquette institutionnelle côtoie celle de présentation des indicateurs de l'activité énergie. Stand de Cité 21, courriers, cartes de visite sont des exemples parmi d'autres d'outils adoptant la nouvelle charte graphique.

À la rencontre de son public

À côté des réunions habituelles, deux grandes dates ont rythmé les rencontres avec les élus. Les Assises de l'énergie d'abord. Couplées aux 70 ans du SICECO, cette manifestation est l'occasion de faire prendre conscience des solutions pour répondre aux besoins de la transition énergétique. L'exposition retraçant les 70 ans d'histoire du syndicat a entièrement été réalisée en interne.

Deux vidéos en « motion design » (animation) sont créées, l'une pour présenter les activités du SICECO depuis sa création, l'autre pour exposer les actions entreprises par le SICECO en faveur de la transition énergétique. Retrouvez ces vidéos sur la chaîne youtube du SICECO.

Cité 21 ensuite. Ce rendez-vous incontournable des collectivités en

Côte-d'Or est, cette année, marqué par la remise des CEE (voir page 7), la signature de la convention avec Électriciens sans frontières (voir page 5). Nouveauté, le SICECO a présenté un « web plateau tv », comprenez une conférence retransmise en direct sur les réseaux sociaux, autour de ses nouvelles modalités financières.

La presse répond présente

La pose d'un enregistreur de tension chez un particulier, l'annonce du déploiement des bornes de charges pour véhicules électriques lors d'une conférence de presse, les Assises de l'énergie ou encore les remises de chèques CEE sont autant d'occasions de convoquer la presse afin de mieux faire connaître les activités du SICECO.



Reportage de France 3 Bourgogne-Franche-Comté sur l'éclairage public

L'organisation du SICECO

En 2017, le territoire du SICECO est divisé en 12 Commissions Locales d'Énergie (CLE). Les représentants de chaque adhérent peuvent y faire part de leurs demandes ou de leurs suggestions. Jouant un rôle de proximité auprès des adhérents, les CLE permettent de véhiculer les informations (juridiques, techniques, ...), d'aider au montage des projets (conseils, orientations, procédures, financements, ...) ou de présenter et ajuster les futures programmations de travaux.

Les EPCI adhérents au SICECO en 2017 :



Le Bureau :



Les Commissions et les délégations :

Affaires générales et Finances

Présidée par : Pascal Grappin (CLE 3)

Composée de : Hugues Antoine (CLE 4), Jean-Marie Faivret (CLE 9), Pierre Gobbo (CLE 1), Monique Ormancey (CLE 7), Michel Pauset (CLE 2), Francis Perreau (CLE 8), René Kremer (CLE 4)

Commission Appel d'Offres (CAO), Jury de Concours (JC), Délégation de Services Publics (DSP)

5 membres titulaires : Hugues Antoine (CLE 4), Pascal Grappin (CLE 3), Michel Pauset (CLE 2), Francis Perreau (CLE 8), Nicolas Urbano (CLE 5)

5 membres suppléants : Jean-Marie Faivret (CLE 9), Pierre Margeon (CLE 2), Gilbert Menut (CLE 5), Bernard Soupault (CLE 7), Anne-Marie Terrand (CLE 1)

Énergies

Présidée par : Anne-Marie Terrand (CLE 1)

Composée de : Bruno Béthenod (CLE 4), Jean-Claude Brouillon (CLE 3), Patrick Duthu (CLE 6), Pierre Faivre (CLE 3), Roger Lefevre (CLE 7), Pierre Gobbo (CLE 1), Michel Grossetête (CLE 6), Alban Jourdhier (CLE 11), René Kremer (CLE 4), Jocelyne Larcier (CLE 9), Marie-Laurence Mervaille (CLE 10), David Michelin (CLE 5), Michel Pauset (CLE 2), Hervé Pernot (CLE 1), François Perrin (CLE 11), Jérôme Petident (CLE 8), Gilles Porcheray (CLE 3), Claude Verdreau (CLE 3), Anne Verpeaux (CLE 5), Jean-Jacques Clerc (CLE 5)

Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL)

9 membres représentant le Comité Syndical

Équipements électriques communaux

Présidée par : Hugues Antoine (CLE 4)

Composée de : André Barisset (CLE 11), Dominique Bayen (CLE 7), Michel Beaunée (CLE 11), Patrice Béché (CLE 11), Noël Bugaud (CLE 3), Jacques Chossat de Montburon (CLE 11), Jean Marie Faivret (CLE 9), Norbert Fourot (CLE 4), Roger Guillemot (CLE 2), Bernard Hanson (CLE 8), Francis Lechauve (CLE 1), Pierre Margeon (CLE 2), Philippe Moral (CLE 3), François Pechinot (CLE 3), Jean-François Riot (CLE 2), Pierre Sellot (CLE 6), Gilbert Thorey (CLE 8), Nicolas Urbano (CLE 5), Guy Vincent Viry (CLE 4)

Les associations

Marie-Odile Boudot (CLE 9), Lionel Houée (CLE 3), René Kremer (CLE 4), Michel Pauset (CLE 2), Francis Perreau (CLE 8), François Perrin (CLE 11), Annie Samnier-Caffier (CLE 11), Anne-Marie Terrand (CLE 1), Claude Vinot (CLE 7)

Réseaux électriques et relations avec Orange

Présidée par : Michel Pauset (CLE 2)

Composée de : André Barisset (CLE 11), Luc Baudry (CLE 6), Jean Luc Becquet (CLE 10), Bruno Béthenod (CLE 4), Jacques Caillot (CLE 1), Marcel Chastang (CLE 8), Maurice Chevallier (CLE 2), Alain Kutter (CLE 9), Lionel Houée (CLE 3), Roger Lefevre (CLE 7), Jackie Nicolas (CLE 2), Bernard Paut (CLE 9), Jérôme Petident (CLE 8), Bruno Piconneaux (CLE 4), Gilles Porcheray (CLE 3), Anne Verpeaux (CLE 5), Jean-Jacques Clerc (CLE 5)

Les associations

ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) ; BER (Bourgogne Énergies Renouvelables) ; CSPC - UNPI21 (Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires) ; CNL (Fédération Nationale sur le Logement) ; CSF (confédération syndicale des familles) ; UFC QUE CHOISIR ; UDAF (Union Nationale des Associations Françaises) ; Fédération SOLHA (Solidaires pour l'habitat) ; SOS FAMILLES EMMAUS ; CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) ; LES TOITS DU COEUR ; CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire)



- Crédits photographiques : ©SICECO sauf photos créditées
- Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
- Dépôt légal : décembre 2018 - ISSN : 1779-3688
- Tirage : 350 exemplaires
- Conception, rédaction et mise en page : service communication SICECO
- Impression : sur papier certifié par S2Eimpressions